



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**



Schoelcher, le 11 JAN. 2022

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le maire de la commune du François

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune du François

Références :

Par courrier en date du 15 septembre 2021, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette commission s'est réunie le 6 décembre 2021, présidée par Stéphanie Depoorter, directrice adjointe de la DEAL, en remplacement de M. le préfet de la Martinique.

Je vous informe par la présente que la commission a donné un avis favorable à la modification simplifiée n°2 du PLU.

Le procès verbal de la réunion vous parviendra ultérieurement.

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Jean-Michel MAURIN